

Recycleuse Recycleur



Plan de formation

du relatif à l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale | N° de la profession 95005 | 20.10.2010

Recycleuse avec certificat fédéral de capacité (CFC)

Recycleur avec certificat fédéral de capacité (CFC)

Table des matières

		Page
Introduction		
I.	Profil de la profession	3
II.	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	4
A)	Compétences opérationnelles	
1	Compétences professionnelles	5
2	Compétences méthodologiques	6
3	Compétences sociales et personnelles	7
4	Objectifs généraux, particuliers et évaluateurs	8
5	Taxonomie des objectifs évaluateurs	20
B)	Tablette des leçons de l'école professionnelle	21
C)	Organisation, répartition et durée des cours inter-entreprises	22
D)	Procédure de qualification	23
E)	Approbation et entrée en vigueur	24
Appendice :		
	Liste des documents pour la réalisation de la formation professionnelle initiale	25

Introduction

I. Profil de la profession

La collecte, la valorisation, le stockage et la manutention de matières en vue d'économiser les ressources et de préserver l'environnement revêtent une importance particulière pour l'économie et la société.

Les recycleuses et les recycleurs agissent en fonction des besoins des clients et savent quelles matières sont traitées dans leurs entreprises. Ils réceptionnent les matières, les trient et les stockent de manière professionnelle. Après la valorisation à l'aide d'outils et de machines, ils manutentionnent les matières en toute sécurité. Ils comprennent les interactions de base dans leur branche et dans l'entreprise et utilisent des outils et des techniques appropriés de manière ciblée, afin de mener à bien et de documenter leurs travaux de façon autonome et compétente. Ils contribuent de manière importante à la protection de l'environnement en préparant des produits valorisés, en les réintégrant dans le circuit des matières et en éliminant les sous-produits dans les règles de l'art. Ils sont conscients de l'importance de la protection de l'environnement et ils acquièrent les connaissances nécessaires pour satisfaire aux exigences correspondantes.

Ils protègent leur santé grâce à l'utilisation sûre des outils, des appareils, des machines, des installations et de leur équipement de protection personnel, et grâce à la considération mutuelle au sein de l'équipe. Ils tiennent compte des prescriptions de sécurité, d'éventuelles directives concernant les assurances et des instructions internes de l'entreprise.

II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles				
1. Recyclage des matières	1.1 Réception Reconnaître les matières réceptionnées en utilisant des méthodes optiques, mécaniques, physiques, chimiques et biologiques et définir lors de la réception les quantités, les sortes et l'état des matières.	1.2 Triage secondaire Acheminer sur la base d'un tri consciencieux les différentes matières vers les installations de tri et de traitement internes de l'entreprise.	1.3 Stockage Stocker les différentes matières selon leurs propriétés spécifiques, aux endroits respectifs déterminés par l'entreprise et tenir à jour une comptabilité des stocks.	1.4 Traitement Travailler les matières avec des machines et des installations selon les critères écologiques, économiques et énergétiques.	1.5 Chargement Charger les matières sur les moyens de transport habituels de manière économique et respectueuse de l'environnement.
2. Organisation de l'entreprise et qualité	2.1 Déroulement du travail Mener à bien et documenter les travaux de façon autonome et compétente et travailler selon les systèmes d'assurance de la qualité et de l'environnement ou selon les directives de l'entreprise.	2.2 Entretien et réparations Entretenir les machines et les installations de manière professionnelle			
3. Conservation des matières et protection de l'environnement	3.1 Circuit des matières Connaître le contenu et l'importance du circuit des matières et travailler en relation avec cet objectif.	3.2 Prescriptions de la protection de l'environnement Connaître les prescriptions concernant la protection de l'environnement et les appliquer dans la sphère d'activités.			
4. Sécurité au travail et protection de la santé	4.1 Sécurité au travail Connaître l'importance des prescriptions sur la sécurité au travail et les appliquer.	4.2 Protection de la santé Appliquer les mesures en matière de protection de la santé.			

Dans le plan de formation, les domaines de compétences correspondent aux objectifs généraux, et les compétences professionnelles aux objectifs particuliers.

A Compétences

1 Compétences professionnelles

Les **compétences professionnelles** donnent aux recycleurs / recycleuses les qualifications pour résoudre de manière autonome et compétente les tâches et les problèmes de leur secteur professionnel, ainsi que pour maîtriser et satisfaire les exigences changeantes rencontrées dans la profession.

- 1.1 Les objectifs généraux, particuliers et évaluateurs concrétisent les compétences professionnelles acquises à la fin de la formation. Les objectifs généraux décrivent de façon générale les thèmes de la formation et expliquent leur importance pour les recycleurs / recycleuses. Les objectifs particuliers concrétisent les objectifs généraux et décrivent les attitudes, conduites ou caractéristiques majeures du comportement. Les objectifs évaluateurs, quant à eux, traduisent les objectifs particuliers en comportement concret dont les personnes en formation doivent faire preuve dans des situations particulières. Les objectifs généraux et particuliers s'appliquent aux trois lieux de formation, les objectifs évaluateurs présentent des spécificités distinctes pour l'école professionnelle, l'entreprise formatrice et les cours inter-entreprises.
- 1.2 Les compétences professionnelles, telles qu'elles sont formulées dans les objectifs de la formation, développent les compétences tant méthodologiques que sociales et personnelles. Les personnes en formation acquièrent les compétences pour le profil professionnel requis conformément à l'art. 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Elles sont encouragées à apprendre durant toute leur vie et à se développer dans leur évolution personnelle.
- 1.3 Durant la formation comme recycleur / recycleuse, les compétences professionnelles suivantes seront transmises sous forme d'objectifs généraux, particuliers et évaluateurs.

Pour simplifier la lecture, nous utilisons dans ce document en partie que la forme masculine. Il est bien entendu que dans tous les cas, les textes sont également valables pour les recycleuses.

2 Compétences méthodologiques

Assurant une bonne organisation personnelle du travail, les compétences méthodologiques permettent aux recycleurs et recycleuses un mode de travail ordonné et planifié, une utilisation judicieuse des moyens auxiliaires et la résolution ciblée et réfléchie de problèmes.

M1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Pour résoudre des tâches et des problèmes, il faut disposer d'une méthode de travail claire et systématique. C'est pourquoi les recycleurs et recycleuses mettent en pratique des procédés judicieux, engagent des moyens d'exploitation adéquats, ce qui leur permettra de réaliser leurs tâches d'une manière efficiente. Ils planifient leurs travaux selon les directives et en contrôlent le déroulement.

M2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les processus d'entreprise ne doivent pas être considérés isolément. Les recycleurs et recycleuses sont conscients des conséquences de leurs actes et travaux pour leurs collègues de travail et pour le succès de l'entreprise. Ils prennent donc toutes les mesures nécessaires pour assurer un déroulement optimal des travaux. Ils connaissent les principes de base du management de la qualité dans leur entreprise et les appliquent.

M3 Stratégies d'information et de communication

L'engagement de moyens d'information et de communication modernes est important pour une entreprise de recyclage. Les recycleurs et recycleuses en sont conscients et veillent à ce que leurs supérieurs et collègues soient informés selon les directives. En cas de nécessité, ils s'approprient eux-mêmes les informations nécessaires à la réalisation de leurs tâches.

M4 Techniques d'apprentissage

La formation continue revêt une importance toute particulière afin de pouvoir assurer le développement de la profession et de soi-même, et de répondre aux nouvelles exigences. Les recycleurs et recycleuses sont conscients de cette nécessité et appliquent des méthodes de formation qui leur apportent satisfaction et succès. Ils suivent des formations continues et prennent part à des événements professionnels.

M5 Approche et action créatives

L'ouverture à des idées nouvelles et non conventionnelles est une compétence importante pour les recycleurs et recycleuses. C'est pourquoi, dans leur sphère d'activités, ils sont capables d'apporter des idées créatives, et ainsi de contribuer à de nouvelles solutions ou à l'optimisation des processus de travail. Ils sont attentifs et ouverts aux nouvelles techniques du recyclage.

M6 Comportement écologique

Afin de préserver notre environnement, il est important de travailler d'une manière attentive et consciencieuse avec les produits et déchets qui lui sont néfastes. Les recycleurs et recycleuses sont conscients des conséquences que peuvent avoir ces produits sur les hommes et le matériel. Ils appliquent les méthodes adéquates du management des déchets et de l'environnement, afin de travailler dans le respect de celui-ci.

3 Compétences sociales et personnelles

Les compétences sociales et personnelles permettent aux recycleurs et recycleuses de relever les défis dans les diverses situations de communication et de travail en équipe. Ils renforcent ainsi leur personnalité et sont disposés à se développer.

S1 Autonomie et responsabilité

Les recycleurs et recycleuses sont coresponsables des processus de travail dans leurs entreprises. Ils sont disposés à participer au développement et à l'amélioration de ces derniers, et à appliquer de manière autonome les changements nécessaires dans leur sphère de responsabilités.

S2 Capacité à communiquer

La communication appropriée avec les supérieurs, les collègues et les clients est très importante. Les recycleurs et recycleuses se distinguent par leur ouverture d'esprit et leur spontanéité. Ils sont prêts à dialoguer, comprennent les règles de la communication et savent les appliquer avec assurance au profit de l'entreprise et des clients.

S3 Capacité à gérer les conflits

Dans le travail professionnel quotidien d'une entreprise de recyclage, des situations de conflits entre des personnes de différents avis sont courantes. Les recycleurs et recycleuses sont conscients de ce risque et réagissent d'une manière tranquille et réfléchie. Ils acceptent la confrontation et les avis des autres, discutent professionnellement et participent à la réalisation de solutions constructives.

S4 Aptitude au travail en équipe

Souvent des tâches professionnelles ne peuvent être réalisées seul, mais doivent être solutionnées par un travail efficient en équipe. Les recycleurs et recycleuses sont capables de travailler en commun et de manière productive. Ils se montrent coopératifs et adoptent avec leurs supérieurs et collègues de travail les règles générales qui assurent le succès de la collaboration.

S5 Civilité et présentation

Les recycleurs et recycleuses entrent en contact avec différentes catégories de personnes qui attendent d'eux un comportement adéquat. Ils s'habillent donc en conséquence, se comportent d'une manière polie, sont ponctuels et professionnels.

S6 Résistance au stress

Les différentes tâches et processus de travail d'une entreprise de recyclage demandent des qualifications particulières. Les recycleurs et recycleuses savent gérer des pressions de temps momentanées, réalisent leurs tâches d'une manière tranquille, réfléchie et rapide. Ils conservent la vue d'ensemble dans des situations critiques et informent leurs supérieurs en cas de besoin.

4 Objectifs généraux, particuliers et évaluateurs

<p>1. Objectif général - Recyclage des matières La collecte, la valorisation, le stockage et la manutention de matières afin d'économiser des ressources primaires et de préserver notre environnement représentent pour notre économie et notre société une importance particulière. Les recycleurs et recycleuses agissent en fonction des besoins des clients et savent quelles matières sont traitées dans leurs entreprises. Ils réceptionnent ces matières, les trient et les stockent selon des principes professionnels. Après la valorisation à l'aide d'outils et de machines, ils manutentionnent les matières en toute sécurité.</p>		
<p>1.1 Objectif particulier - Réception Les recycleurs et recycleuses sont capables de reconnaître les matières réceptionnées en utilisant des méthodes optiques, mécaniques, physiques, chimiques et biologiques. Ils définissent lors de la réception les quantités, les sortes, l'état des matières et le potentiel de risques. A cet effet, ils utilisent des moyens d'exploitation adéquats. Les substances étrangères sont identifiées et inventoriées selon les prescriptions. Ils établissent des documents de réception et d'accompagnement y relatifs.</p>		
Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
<p>1.1.1 Les recycleurs décrivent les principes du dialogue et des relations avec les clients. (K2)</p>	<p>1.1.1 Je connais les conditions d'acceptation de mon entreprise, réceptionne le client et le classe selon les groupes typiques de clients (client privé, marchand, entreprise). (K3)</p>	
<p>1.1.2. Les recycleurs informent les clients fournisseurs sur les relations économiques et écologiques momentanément existantes. (K2)</p>	<p>1.1.2 J'explique aux clients les relations économiques et écologiques existantes. (K3)</p>	
<p>1.1.3 Les recycleurs reconnaissent et décrivent les principales sortes de matières, leurs fabrications, leurs possibilités d'utilisation et de valorisation. (K2)</p>	<p>1.1.3 J'analyse la marchandise livrée. Je différencie entre - une livraison unitaire ou mélangée et - une livraison dont résultera du décompte une bonification ou une facture pour le client. (K4)</p>	<p>1.1.3 Les recycleurs reconnaissent les différentes sortes de matières selon les méthodes usuelles (méthode optique, physique, mécanique, chimique). (Cours 4) (K4)</p>
<p>1.1.4 Les recycleurs décrivent les systèmes usuels d'élimination et de restitution, et y attribuent les matières. (K2)</p>	<p>1.1.4 Sur la base de la marchandise livrée, j'oriente le fournisseur et le dirige en conséquence sur l'aire de l'entreprise. (K3)</p>	
<p>1.1.5 Les recycleurs expliquent le fonctionnement et l'utilisation des véhicules et superstructures de véhicules engagés dans une entreprise de recyclage. (K2)</p>	<p>1.1.5 Je détermine quels engins de transbordement doivent être utilisés pour le déchargement. Je prête une attention toute particulière à la sécurité et aux prescriptions environnementales. (K3)</p>	<p>1.1.5 Les recycleurs utilisent d'une manière sûre et professionnelle les chariots élévateurs pour le transport de marchandises. (Cours 3) (K3)</p>

<p>1.1.6 Les recycleurs citent les principes de base de la chimie et de la physique, décrivent des phénomènes et leurs déroulements. (K2)</p>	<p>1.1.6 J'analyse la marchandise livrée, décide de son acceptation ou de son refus, et nomme les matières valorisables ainsi que les autres produits au client (détermination des qualités). J'utilise, soit à la réception, soit à l'expédition des marchandises, des appareils de mesures et d'analyses courants dans la branche du recyclage. (K4)</p>	
<p>1.1.7 Les recycleurs décrivent les composants, le fonctionnement et l'engagement des systèmes de pesage et expliquent les documents y-relatifs nécessaires. (K2)</p>	<p>1.1.7 Je pèse les matières réceptionnées et enregistre les volumes et poids, respectivement nombres. (K3)</p>	
<p>1.1.8 Les recycleurs font des calculs de base dans les domaines suivants : Poids brut, poids de la tare, poids net, déduction, valorisation, volume, surface. (K3)</p>	<p>1.1.8 J'établis les documents de réception et d'accompagnement, les contrôle en présence du client, et les adapte en cas de besoin (K3)</p>	
<p>1.1.9 Les recycleurs citent les diverses sortes courantes de conteneurs et expliquent leurs utilisations respectives. (K2)</p>	<p>1.1.9 J'organise l'échange ou le retour des conteneurs. (K3)</p>	
<p>1.1.10 Les recycleurs décrivent les systèmes de collecte courants dans la branche du recyclage (systèmes „franco“ et „départ“). (K2)</p>	<p>1.1.10 Je décris les différents systèmes de collecte et les sortes de conteneurs, et explique leurs utilisations en relation avec les besoins des clients. (K2)</p>	

Compétences méthodologiques

M1 Techniques de travail et résolution de problèmes

M6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité

S2 Capacité à communiquer

S5 Civilité et présentation

1.2 Objectif particulier – Triage secondaire Les recycleurs et recycleuses connaissent les différents matériaux. Ils sont capables de déterminer le flux de chacune des matières. Sur la base d'un tri consciencieux, ils acheminent les différentes qualités aux installations de tri et de traitement internes de l'entreprise. Ils reconnaissent les produits annexes et étrangers, et les dirigent vers les filières de valorisation ou d'élimination correspondantes.		
Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
1.2.1 Les recycleurs décrivent le cycle des principales qualités de matières, de même que les différents procédés d'élimination. (K2)	1.2.1 Je reconnais et décris le potentiel de valorisation du matériel réceptionné. (K4)	
1.2.2 Les recycleurs différencient les principales méthodes et installations de tri. Ils en expliquent les composants, le fonctionnement et citent des exemples typiques d'application. (K2)	1.2.2 Par le biais du tri manuel, mécanique et les systèmes d'analyses, je reconnais les différentes sortes de matières, les produits étrangers et nocifs, détermine le flux de ces matériaux et les achemine aux prochaines étapes de traitement correspondantes (stockage, séparation, valorisation ou élimination). (K4)	

Compétences méthodologiques

M1 Techniques de travail et résolution de problèmes

M2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

M6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité

S6 Résistance au stress

1.3 Objectif particulier - Stockage Les recycleurs et recycleuses stockent les différentes matières selon leurs propriétés spécifiques, aux endroits respectifs déterminés par l'entreprise. Ils tiennent à jour une comptabilité des stocks. Ils connaissent l'importance du point de vue économique et écologique d'un système de stockage de matières adéquat pour l'entreprise.		
Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
1.3.1 Les recycleurs décrivent les divers genres et installations de stockage appropriés pour les matières valorisables et pour les produits nocifs à notre environnement. (K2)	1.3.1 J'utilise des engins de transport pour manutentionner et stocker les marchandises selon leurs états et leurs propriétés physiques. Pour ce faire, je respecte les limites légales pour les	

	<p>émissions et les immissions, de même que les capacités des surfaces de stockage, et aussi les mesures de protection contre le feu, la protection de l'environnement et de la santé. (K3)</p>	
<p>1.3.2 Les recycleurs nomment les divers conteneurs et installations adéquats pour le transbordement et le stockage, en décrivent leurs buts et applications possibles. (K2)</p>	<p>1.3.2 Je stocke et empile les marchandises dans des locaux appropriés en respectant les règles de la sécurité. (K3)</p>	
<p>1.3.3 Les recycleurs expliquent la documentation nécessaire pour la tenue de l'inventaire et la comptabilité des stocks. Ils calculent la place nécessaire pour le stockage, tiennent à jour la comptabilité des stocks et la liste de l'inventaire. (K3)</p>	<p>1.3.3 Je gère les stocks d'une manière économique, effectue des contrôles de quantités et procède aux corrections nécessaires. Je remplis les documents relatifs à la comptabilité des stocks, la tiens à jour, la complète si nécessaire et actualise l'inventaire sur la base de la liste des quantités. Suite à des travaux de tri, respectivement de valorisation, je procède aux corrections nécessaires dans la comptabilité des stocks. (K3)</p>	
<p>1.3.4 Les recycleurs citent les principes de base de la physique statique, décrivent des phénomènes et leurs déroulements. (K2)</p>	<p>1.3.4 Lors du stockage des marchandises, je respecte leurs propriétés et relations physiques. (K3)</p>	

Compétences méthodologiques

M2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

M3 Stratégies d'information et de communication

M6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité

S2 Capacité à communiquer

1.4 Objectif particulier - Traitement Les recycleurs et recycleuses connaissent et savent utiliser et entretenir les diverses machines et installations pour le traitement des marchandises. Ils travaillent les matières selon les critères écologiques, économiques et énergétiques, tout en respectant les prescriptions légales en vigueur.		
Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
1.4.1 Les recycleurs expliquent, à l'aide de divers exemples, quelles sont les machines à utiliser pour le traitement des matières. (K2)	1.4.1 Je décris différentes étapes, simples ou combinées, pour le traitement des matières. (K2)	
1.4.2 Les recycleurs différencient et nomment les principaux appareils, machines ou installations servant à séparer, réduire, nettoyer, comprimer et trier des matières. (K2)	1.4.2 Je planifie le déroulement du traitement des matières en tenant compte des techniques adéquates respectives. (K3)	
1.4.3 Les recycleurs décrivent les composants et le fonctionnement des engins et installations de séparation, de découpe et de transport. (K2)	1.4.3 Je procède au réglage des machines nécessaires au traitement des marchandises. (K3)	
	1.4.4 Je travaille les matières selon les critères économiques, écologiques et énergétiques. Après le traitement, je nettoie la place de travail et tiens à jour la documentation. (K3)	1.4.4 Les recycleurs utilisent des outils, des machines ou appareils destinés au traitement des matières. (Cours 1) (K3)

Compétences méthodologiques

M1 Techniques de travail et résolution de problèmes
 M2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
 M4 Techniques d'apprentissage
 M6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité
 S4 Aptitude au travail en équipe
 S6 Résistance au stress

1.5 Objectif particulier - Chargement Les recycleurs et recycleuses procèdent au chargement des matières inventoriées sur les moyens de transport usuels. Ils le font d'une manière économique et respectueuse de l'environnement. Pour assurer la sécurité du chargement, ils planifient les chargements.		
Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
1.5.1 Les recycleurs citent les principes de base de la physique dynamique, décrivent des phénomènes et leurs déroulements. (K2)	1.5.1 Je planifie le chargement selon les ordres reçus, et définis quelles quantités seront chargées à quels moments, où et comment. (K3)	
1.5.2 Les recycleurs citent et expliquent les différents moyens de transport et accessoires usuels dans la branche pour charger, assurer et transporter des matières. (K2)	1.5.2 Je pèse les marchandises, établis les documents d'accompagnement et de chargement, et tiens à jour la comptabilité des stocks. (K3)	
1.5.3 Les recycleurs citent les prescriptions légales importantes pour le transport routier et ferroviaire de déchets. (K1)	1.5.3 Avec les moyens de manutention et de transport usuels, je charge les véhicules d'une manière professionnelle, tiens compte de la répartition des charges et assure le chargement. (K3)	

Compétences méthodologiques

M1 Techniques de travail et résolution de problèmes

M2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

M6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité

S4 Aptitude au travail en équipe

2. Objectif général - Organisation de l'entreprise et qualité

Des connaissances de base dans l'organisation de l'entreprise et dans l'assurance de la qualité sont importantes pour pouvoir réaliser des travaux de manière économique, ciblée et efficace.

Les recycleurs et recycleuses comprennent les relations de base dans notre branche et leur entreprise. Ils utilisent des outils et techniques appropriés de manière ciblée, afin de mener à bien et de documenter leurs travaux de façon autonome et compétente.

2.1 Objectif particulier – Déroulement du travail

Les recycleurs et recycleuses exécutent leurs tâches de manière indépendante et économique, ils travaillent selon les systèmes d'assurance de la qualité et de l'environnement en vigueur dans l'entreprise, ou selon les prescriptions de l'entreprise.

Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
2.1.1 Les recycleurs décrivent les branches principales du recyclage, en expliquent les particularités et les déroulements de procédés les plus courants. (K2)	2.1.1 Je décris les produits et services offerts par mon entreprise, ainsi que son organisation. (K2)	
2.1.2 Les recycleurs décrivent les bases et les buts de la valorisation. (K2)	2.1.2 J'explique les conditions d'acceptation des entreprises auxquelles je fournis des matières et autres marchandises. (K2)	
2.1.3 Les recycleurs décrivent les bases d'un système d'assurance de la qualité et de l'environnement ou des prescriptions d'une entreprise. (K1)	2.1.3 J'explique le système d'assurance de la qualité et de l'environnement appliqué pour mon secteur de travail et accomplis mes tâches selon celui-ci. (K3)	
2.1.4 Les recycleurs établissent des calculs de rendement simples et utilisent à cet effet des programmes TED courants. (K3)	2.1.4 Je réalise mes tâches de manière indépendante et selon les principes de base de l'économie et de l'écologie, documente mes travaux et utilise à cet effet les moyens de communication courants de mon entreprise. (K3)	

Compétences méthodologiques

M3 Stratégies d'information et de communication

M4 Techniques d'apprentissage

M5 Approche et action créatives

Compétences sociales et personnelles

S3 Capacité à gérer les conflits

S4 Aptitude au travail en équipe

S6 Résistance au stress

2.2. Objectif particulier - Entretien et réparations Les recycleurs et recycleuses effectuent de manière indépendante des travaux simples d'entretien et de réparation sur les machines et installations.		
Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
2.2.1 Les recycleurs citent les principes de base de la physique électrotechnique, décrivent des phénomènes et leurs déroulements. Ils expliquent les transmissions mécaniques et hydrauliques. (K2)	2.2.1 Je contrôle et entretiens les machines, et exécute les réparations qui relèvent de ma compétence. (K3)	2.2.1 Les recycleurs expliquent les principes du fonctionnement mécanique, électrique, hydraulique et pneumatique de machines et d'appareils. Ils exécutent des travaux de réglage, d'entretien, de réparation et de contrôle simples. (Cours 2). (K3)
	2.2.2 Je travaille des matériaux avec des techniques manuelles. (K3)	2.2.2 Les recycleurs utilisent des outils, machines et appareils pour travailler des matériaux. Ils exécutent des pièces, forment, relient et séparent ces matériaux. (Cours 1) (K3)

Compétences méthodologiques

M3 Stratégies d'information et de communication

M4 Techniques d'apprentissage

M5 Approche et action créatives

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité

S4 Aptitude au travail en équipe

S6 Résistance au stress

3. Objectif général - Conservation des matières et protection de l'environnement

L'environnement doit être protégé contre les effets qui lui sont néfastes. La conservation et la valorisation des matières sont un facteur primordial face aux quantités limitées de ressources primaires.

Les recycleurs et recycleuses contribuent de manière importante à la protection de l'environnement en préparant et en réintégrant des produits valorisés dans le circuit des matières et en éliminant les sous-produits dans les règles de l'art. Ils sont conscients de l'importance de la protection de l'environnement et ils acquièrent les connaissances nécessaires pour remplir ces exigences.

3.1 Objectif particulier – Circuit des matières

Les recycleurs et recycleuses sont conscients de l'importance du circuit des matériaux et travaillent en relations avec cet objectif.

Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
<p>3.1.1 Les recycleurs expliquent les relations de base de l'écologie, des circuits globaux des matières et des flux d'énergie. (K2)</p>	<p>3.1.1 Lors de l'exécution de mes tâches, je prends les mesures nécessaires afin d'éviter la pollution du sol, de l'eau et de l'air, de même que celles nécessaires à la protection des êtres humains. (K3)</p>	
<p>3.1.2 Les recycleurs expliquent à leurs clients et fournisseurs les principes du management des déchets. Ils démontrent et expliquent les voies et méthodes pour l'élimination des produits non valorisables. (K2)</p>	<p>3.1.2 Je travaille selon les principes du management des déchets, qui sont : „Eviter, réduire, valoriser, éliminer“, et veille au maintien maximal des valeurs. (K3)</p>	

Compétences méthodologiques

M2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

M6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité

S5 Civilité et présentation

3.2 Objectif particulier – Prescriptions de la protection de l'environnement Les recycleurs et recycleuses connaissent les prescriptions concernant la protection de l'environnement et les appliquent dans la sphère de leurs activités.		
Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
3.2.1 Les recycleurs citent les prescriptions légales concernant la protection de l'environnement à l'aide d'exemples, et en démontrent les conséquences pour leur propre travail. (K2)	3.2.1 J'élimine les produits non valorisables et les déchets spéciaux d'une manière conséquente et correcte, en respectant les prescriptions concernant la protection de l'environnement (Confédération, cantons, communes), de même que les prescriptions internes de mon entreprise. (K3)	
3.2.2 Les recycleurs décrivent les ordonnances et directives fédérales, cantonales et communales concernant la protection de l'environnement et qui sont d'une importance particulière pour la branche. (K2)	3.2.2 J'évite les émissions inutiles selon les prescriptions légales et les directives de mon entreprise. (K3)	

Compétences méthodologiques

M6 Comportement écologique

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité

4. Objectif général - Sécurité au travail et protection de la santé

Les mesures de la sécurité au travail et celles de la protection de la santé sont importantes pour la protection personnelle, celle des collaborateurs, de l'entreprise et des clients, de même que pour éviter des détériorations d'outils, machines et installations.

Les recycleurs et recycleuses protègent leur santé grâce à l'utilisation sûre et appropriée des outils, des appareils, des machines, des installations et de leur équipement de protection personnel, et à la considération mutuelle au sein de l'équipe. Ils tiennent compte des prescriptions de sécurité, d'éventuelles directives concernant les assurances et des instructions internes de l'entreprise.

4.1 Objectif particulier – Sécurité au travail

Les recycleurs et recycleuses connaissent l'importance des prescriptions sur la sécurité au travail et les appliquent d'une manière conséquente.

Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
4.1.1 Les recycleurs analysent les causes potentielles et les conséquences des accidents et des risques d'atteinte à la santé. (K4)	4.1.1 J'explique les prescriptions internes et externes à mon entreprise valables pour l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport et la manutention de matériel, et les applique d'une manière correcte. (K3)	4.1.1 Les recycleurs citent les diverses mesures possibles à prendre dans le cadre de la sécurité au travail, d'après les directives de l'ordonnance sur la prévention contre les accidents (OPA), et les bases de la CFST. (Cours 1)(K2)
4.1.2 Les recycleurs étudient des mesures pour la protection contre les accidents et risques d'atteinte à la santé. (K4)	4.1.2 J'explique les prescriptions de l'entreprise concernant la protection contre le feu, les incendies et les situations d'urgence, et je prends les mesures adéquates. (K3)	4.1.2 Les recycleurs engagent correctement les moyens de protection contre le feu (extincteurs, autres produits). (Cours 1) (K3)
4.1.3 Les recycleurs citent les principales prescriptions de l'ADR/SDR, les symboles de danger, les phrases R et S (K1)	4.1.3 Je reconnais dans l'entreprise des procédés ou déroulements dangereux et applique les prescriptions de l'entreprise de même que les mesures nécessaires. J'annonce les situations particulières à mon supérieur. (K5)	
	4.1.4 Je décris les mesures nécessaires pour les premiers secours et nomme les institutions et personnes responsables. (K3)	4.1.4 Les recycleurs décrivent les mesures pour les premiers secours et démontrent leur importance. (Cours 1) (K3)

Compétences méthodologiques

M1 Techniques de travail et résolution de problèmes

M5 Approche et action créatives

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité

S3 Capacité à gérer les conflits

S4 Aptitude au travail en équipe

4.2 Objectif particulier – Protection de la santé Les recycleurs et recycleuses reconnaissent les dangers et leurs conséquences lors de leurs travaux. Ils appliquent les mesures adéquates de manière indépendante lors de l'utilisation de machines et installations.		
Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs de l'entreprise	Objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises
4.2.1 Les recycleurs expliquent les prescriptions concernant la protection de la santé selon les directives de l'ordonnance sur la prévention contre les accidents (OPA) et celles émises par la CFST. (K2)	4.2.1 Je reconnais les causes de la mise en danger de la santé, analyse les risques, utilise les moyens de protection adéquats afin de me protéger, mais aussi afin de protéger les autres personnes contre des accidents et maladies professionnelles. (K6)	4.2.1 Les recycleurs citent les diverses mesures possibles à prendre dans le cadre de la protection de la santé, d'après les directives de l'ordonnance sur la prévention contre les accidents (OPA), et les bases de la CFST. (Cours 1) (K2)
	4.2.2 Je soulève et porte des charges de manière à préserver ma santé. (K3)	
	4.2.3 J'applique les mesures de protection nécessaires pour l'utilisation et l'engagement d'installations et de produits dangereux. En cas de nécessité, je m'informe sur la base des documents mentionnés dans les directives de l'entreprise. (K3)	
4.2.4 Les recycleurs décrivent les prescriptions concernant l'hygiène. (K2)	4.2.4 J'applique quotidiennement et correctement les prescriptions concernant l'hygiène. (K6)	

Compétences méthodologiques

M1 Techniques de travail et résolution de problèmes
 M5 Approche et action créatives

Compétences sociales et personnelles

S1 Autonomie et responsabilité
 S4 Aptitude au travail en équipe

5 Taxonomie des objectifs évaluateurs

La taxonomie des buts évaluateurs permet de définir le niveau à atteindre. On distingue 6 niveaux de compétences (K1 à K6), lesquels déterminent les compétences à atteindre. Ce sont :

K1 (Savoir)

Répéter des informations et les utiliser dans des situations similaires (citer, nommer).

Exemple :

Les recycleurs citent les prescriptions légales importantes pour le transport routier et ferroviaire de déchets.

K2 (Comprendre)

Non seulement citer des informations, mais aussi les comprendre (expliquer, décrire, démontrer).

Exemple :

Les recycleurs différencient les principales méthodes et installations de tri. Ils en expliquent les composants, leurs fonctionnements et citent des exemples typiques d'application.

K3 (Appliquer)

Appliquer dans diverses situations des informations sur des procédés.

Exemple :

Je planifie le déroulement du traitement des matières en tenant compte des techniques adéquates respectives.

K4 (Analyse)

Classer des comportements en étapes, en découvrir les relations et reconnaître les liens.

Exemple :

J'analyse la marchandise livrée. Je différencie entre une livraison unitaire ou mélangée, et une livraison dont résultera du décompte une bonification ou une facture pour le client.

K5 (Synthèse)

Combiner les différents éléments d'un comportement, en faire un tout ou en développer une solution.

Exemple :

Je reconnais dans l'entreprise des procédés ou déroulements dangereux et applique les prescriptions de l'entreprise de même que les mesures nécessaires. J'annonce les situations particulières à mon supérieur.

K6 (Appréciation)

Apprécier des informations ou des déroulements selon des critères.

Exemple :

Je reconnais les causes de la mise en danger de la santé, analyse les risques, utilise les moyens de protection adéquats afin de me protéger, mais aussi afin de protéger les autres personnes contre des accidents et maladies professionnelles.

B Tablette des leçons de l'école professionnelle

La répartition des leçons sur les 6 semestres se fait selon les conditions régionales et selon entente avec les autorités compétentes, les organisateurs des cours inter-entreprises et les formateurs pratiques en entreprises. Les valeurs totales sont obligatoires, la répartition spécifique représente pour les enseignants des valeurs indicatives.

Domaines de l'enseignement	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Total
Objectif général 1 Recyclage des matières	160	80	80	320
Objectif général 2 Organisation de l'entreprise et qualité	80	80	40	200
Objectif général 3 Conservation des matières et protection de l'environnement	40	-	40	80
Objectif général 4 Sécurité au travail et protection de la santé				
Total formation professionnelle	280 *	160	160	600
Culture générale	120	120	120	360
Sport	40	40	40	120
Total des leçons	440	320	320	1080

* Recommandation : 1^{er} semestre 1 jour, 2^e semestre 2 jours à l'école professionnelle

C Organisation, répartition et durée des cours inter-entreprises

1 But

Les cours inter-entreprises (CI) complète la formation pratique en entreprise et la formation scolaire. La participation aux cours est obligatoire pour tous les apprenants.

2 Organisme responsable

L'organisme responsable des cours inter-entreprises est l'entité de soutien R-Suisse (Formation Recyclage Suisse).

3 Organes

Les organes des cours sont : a) La commission de surveillance ; b) Les commissions des cours.

Les commissions se constituent elles-mêmes et établissent un règlement d'organisation. Au moins un représentant ou une représentante des cantons sera membre de la commission des cours.

4 Convocation

4.1 Les organisateurs des cours convoqueront les participants personnellement, d'entente avec les autorités cantonales compétentes. Les convocations seront remises aux entreprises formatrices, à l'intention des apprenants.

4.2 Si un participant ne peut répondre à la convocation à un cours inter-entreprises pour des raisons de force majeure, le formateur ou la formatrice en avertira immédiatement l'autorité cantonale par le biais de l'organisateur, en mentionnant le motif.

5 Durée, répartition, thèmes

Cours	Répartition	Durée	Thèmes principaux	Objectifs généraux	Objectifs particuliers
Cours 1	1 ^{ère} année	6 jours de 8 heures	Entretien, réparations, sécurité au travail et protection de la santé Utilisation d'outils, de machines et d'appareils pour le traitement des matières. Sécurité au travail et protection de la santé, mesures pour la protection des personnes selon la CFST, prévention des accidents et maladies professionnelles selon l'OPA, premiers secours, lutte contre le feu.	Objectif général 1 Objectif général 2 Objectif général 4	1.4 2.2 4.1, 4.2
Cours 2	2 ^{ème} année	4 jours de 8 heures	Organisation de l'entreprise et qualité Manipuler des systèmes mécaniques, électriques, pneumatiques et hydrauliques, mettre en forme des matériaux	Objectif général 2	2.2
Cours 3	2 ^{ème} année	4 jours de 8 heures	Recyclage des matières – Réception Transport de marchandises d'une manière professionnelle ; cours de conduite des chariots élévateurs	Objectif général 1	1.1
Cours 4	5 ^{ème} semestre	3 jours de 8 heures	Recyclage des matières – Réception Reconnaître les matières selon les méthodes usuelles (méthode optique, physique, mécanique, chimique) – Etude interdisciplinaires des matières	Objectif général 1	1.1
Total		17 jours			

Les thèmes et exigences des travaux se réfèrent aux objectifs évaluateurs des cours inter-entreprises.

6 Qualification

Les cours 1, 2 et 3 (*) seront qualifiés. La procédure est déterminée dans le règlement des CI.

* Selon art. 17, chap. 2, al. a. de l'ordonnance sur la formation

D Procédure de qualification

1 Organisation

La qualification finale est réalisée dans une école professionnelle, dans l'entreprise formatrice et/ou dans une autre entreprise appropriée. La place de travail, les équipements et matériaux nécessaires selon la description de la tâche d'examen seront mis à la disposition des apprenants dans un état irréprochable.

2 Domaines de qualification

2.1. Travaux pratiques

Dans cette partie de la procédure qui durera 13 heures, l'on contrôlera si les objectifs évaluateurs pour les entreprises et les cours inter-entreprises sont atteints. La procédure comprend :

- Position 1 : Etude interdisciplinaires des matières (5 heures)
- Position 2 : Processus d'exploitation (8 heures)

2.2. Connaissances professionnelles

Dans cette partie de la procédure qui durera 3 heures, l'on contrôlera si les objectifs évaluateurs de la formation scolaire des connaissances professionnelles sont atteints. La procédure comprend :

- Position 1 : Recyclage des matières
- Position 2 : Organisation de l'entreprise et qualité
- Position 3 : Conservation des matières et protection de l'environnement
- Position 4 : Sécurité au travail et protection de la santé

La note des connaissances professionnelles correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, de la somme des notes des positions, lesquelles sont chacune arrondies à la demi-note ou à la note entière.

2.3. Culture générale

L'examen final dans ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du 27 avril 2006 de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

3 Note d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, de la somme des notes pour :

- a. L'enseignement des connaissances professionnelles
- b. Les cours inter-entreprises

4 Evaluation

Les critères de réussite, le calcul des notes et leurs pondérations relèvent de l'ordonnance sur la formation.



E Approbation et entrée en vigueur

Ce plan de formation entre en vigueur le 1er Janvier 2011

Association *Recyclage Formation Suisse R-Suisse*

Saint-Gall, le 20 octobre 2010

Le président

La secrétaire

Hans Wild

Romana Heuberger

Ce plan de formation professionnelle est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, conformément à l'article 10, paragraphe 1 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour les recycleurs / recycleuses, datée du 20 octobre 2010.

Berne, le 20 octobre 2010

OFFICE FEDERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE

La directrice

Ursula Renold

Appendice

Liste des documents pour la réalisation de la formation professionnelle initiale des recycleurs / recycleuses

Liste des documents pour la réalisation de la formation professionnelle initiale et leurs sources :

Document	Source
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale des recycleurs / recycleuses du 20 octobre 2010	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, 3003 Berne, www.bbl.admin.ch Recyclage Formation Suisse R-Suisse Röschstrasse 18, case postale 191, 9006 Saint-Gall Tél. 071 246 51 00, fax 071 246 51 01 www.r-suisse.ch
Plan de formation recycleur / recycleuse du 20 octobre 2010s	Recyclage Formation Suisse R-Suisse Röschstrasse 18, case postale 191, 9006 Saint-Gall Tél. 071 246 51 00, fax 071 246 51 01 www.r-suisse.ch
Guide méthodique, dossier de formation et des prestations Programme de formation, contrôle des buts, rapport de formation des entreprises, certificats de compétences des cours inter-entreprises	Recyclage Formation Suisse R-Suisse Röschstrasse 18, case postale 191, 9006 Saint-Gall Tél. 071 246 51 00, fax 071 246 51 01 www.r-suisse.ch
Directives pour les cours inter-entreprises	Recyclage Formation Suisse R-Suisse Röschstrasse 18, case postale 191, 9006 Saint-Gall Tél. 071 246 51 00, fax 071 246 51 01 www.r-suisse.ch
Directives pour la procédure de qualification des recycleurs et recycleuses	Recyclage Formation Suisse R-Suisse Röschstrasse 18, case postale 191, 9006 Saint-Gall Tél. 071 246 51 00, fax 071 246 51 01 www.r-suisse.ch
Directives et descriptions des travaux pratiques prescrits (TPP)	Recyclage Formation Suisse R-Suisse Röschstrasse 18, case postale 191, 9006 Saint-Gall Tél. 071 246 51 00, fax 071 246 51 01 www.r-suisse.ch
Formulaire de notes	CSFO, centre suisse de services, formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière Maison des cantons, Speichergasse 6, case postale 583, 3000 Berne 7 Tél. 031 320 29 00, fax 031 320 29 01 www.sdbb.ch/

Document	Source
Nouveau travail – nouveaux risques Pour un bon début au nouveau poste de travail	Prospectus, Suva, Nr. 84020.F ; www.suva.ch/waswo
Maîtriser le danger Informations importantes pour votre sécurité	Prospectus, Suva, Nr. 88154.F ; www.suva.ch/waswo
Autres documents de la Suva sur la sécurité au travail	www.suva.ch/waswo
Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5), du 28 septembre 2007	http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/822.115.fr.pdf
Ordonnance du DEE sur les travaux dangereux pour les jeunes , du 4 décembre 2007	http://www.admin.ch/ch/f/rs/8/822.115.2.fr.pdf

Répertoire des abréviations

OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
CFST	Commission fédérale pour la coordination de la sécurité au travail http://www.ekas.admin.ch/index-fr.php?frameset=1
R-Suisse	Association Recyclage Formation Suisse www.r-suisse.ch
Phrases R et S	Phrases (liste des conseils) de risques et de sécurité http://fr.wikipedia.org/wiki/Phrases_de_risque#Liste_des_Phrases_de_Risques http://fr.wikipedia.org/wiki/Phrases_de_s%C3%A9curit%C3%A9
Prescriptions - SDR/ADR	SDR est l'ordonnance relative au transport de marchandises dangereuses par route. L'ADR, l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route, fait partie de la SDR. ADR : http://www.admin.ch/ch/f/rs/i7/0.741.621.fr.pdf SDR : http://www.admin.ch/ch/f/rs/7/741.621.fr.pdf
TPP	Travail pratique prescrit
OPA	Ordonnance du 19 décembre 1983 sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles http://www.admin.ch/ch/f/rs/c832_30.html